**L’historien et les mémoires de la guerre d’Algérie**

**Documents complémentaires**

**Document 1 : le besoin de connaissance se heurte souvent à un besoin de reconnaissance.**

Extrait d’un texte de Raphaelle Branche dans son ouvrage « la guerre d’Algérie, une histoire apaisée ? » (Collection points Seuil, octobre 2005, page 55)

*« Tout en s'attachant à faire connaître leur passé ou à maintenir vivantes les sources de leur identité, les différents groupes porteurs de mémoire à l'origine des résurgences de la guerre d'Algérie dans le paysage public français ont en commun une posture accusatrice. Ils dénoncent, s'indignent ou s'émeuvent d'une méconnaissance de leur histoire. Et, comme en réponse, ils diffusent leur propre interprétation des événements qui les ont touchés.*

*Cette méconnaissance déplorée semble en fait nécessiter deux antidotes subtilement mélangés, même s'ils ne sont pas toujours explicités: une meilleure connaissance et une plus grande reconnaissance de leur passé. Car les groupes ne peuvent se satisfaire exclusivement de ce qu'ils produisent et font connaître sur leur histoire, sauf à se cantonner dans une posture de victimes incomprises, ressassant un sempiternel récit déjà partagé par ses destinataires avant même d'être émis.*

*Leur démarche est, en revanche, facilitée par les recherches de certaines personnes qui, tout en s'inscrivant dans le cadre légitimant de l'université, sont motivées par le désir d'œuvrer à la reconnaissance d'une histoire méconnue. Connaissance et reconnaissance sont alors intimement articulées : toute information historique servant un besoin de reconnaissance, toute revendication de reconnaissance s'appuyant sur une connaissance du passé élaborée dans un cadre scientifique*. »

|  |  |
| --- | --- |
| Trois temps principaux caractérisent l’apparition de la mémoire : Mémoire et histoire | |
| Evolution de la mémoire | Rôle de l’historien |
| Le temps de l’occultation destinée à la restauration de la paix civile au sortir des conflits (on n’en parle pas pour apaiser… ) | L’historien après un tel conflit établit les faits, il permet de mettre en lumière des faits d’abord occultés au fur et à mesure de l’avancement de la recherche. |
| Mais dans un deuxième temps des groupes sont insatisfaits et opèrent un travail de mémoire pour faire apparaitre leur récit comme légitime | Dans un deuxième temps, l’historien participe à la dénonciation de l’occultation et met en lumière ses enjeux : pourquoi avoir occulté certains pans de l’histoire ? Mise en évidence des différents intérêts dans le débat public. |
| Dans un 3ème temps, ce sont les réactions de la société et le temps des conflits entre mémoires ainsi révélées.  Survient alors ou pas, l’acceptation de certains récits mémoriaux par la société et l’inscription éventuelle dans une mémoire nationale | De manière plus récente, le travail des historiens a permis une prise de distance avec les excès du débat public : l’historien apparait comme une vigie qui s’oppose au « présentisme » et donc à l’utilisation de l’histoire à des fins politiques. |

**Document 2 : les 3 temps de la mémoire et de l’histoire**

**Document n°3 : «Hors-la-loi ou l’histoire falsifiée de la Fédération de France du FLN»**

Dans le second volet de sa saga algérienne, Rachid Bouchareb prend pour cadre historique la guerre d’indépendance, un sujet déjà porté à l’écran par bien des réalisateurs. Parce qu’il tend à dévoiler une histoire peu connue du grand public, celle de la Fédération de France du Front de libération nationale, ce long métrage marque un tournant dans l’histoire du cinéma. C’est peut-être là le seul mérite du réalisateur, car au-delà des images se pose la question de la fiabilité historique de son scénario. Tout cinéaste, tout artiste a la liberté de traiter des faits historiques comme bon lui semble.

Cependant, Rachid Bouchareb ne présente pas Hors-la-loi comme une simple fiction mais comme «un devoir de mémoire» et c’est là que le bât blesse : chaque séquence historique comporte des erreurs d’interprétation, des anachronismes et des omissions. Du volet métropolitain de cette guerre, ce réalisateur talentueux ambitionne de tout évoquer : l’implantation des premières cellules FLN en France, la guerre civile qui l’opposa au Mouvement national algérien, l’organisation politico-administrative (nidham) et militaire (Organisation spéciale et groupes de choc) de la Fédération de France du FLN, ses réseaux de soutien, sa violence, mais aussi la répression, la guerre des polices, la Main rouge… Son intention est louable, mais faute de maîtriser son sujet, Rachid Bouchareb se perd dans la chronologie, confond les faits historiques et ne semble pas avoir compris ce qu’implique la clandestinité en tant de guerre et encore moins ce qu’était la Fédération de France du FLN et le cloisonnement qui y régnait. (…)

De la guerre d’indépendance en France, Rachid Bouchareb nous dresse un tableau confus, car désincarné de toute réflexion politique. Les militants indépendantistes sont assimilés à des hommes sanguinaires, sans foi ni loi, qui placent la violence au-dessus du combat politique. Quant à la répression policière, là encore que d’erreurs ! L’histoire de la Fédération de France du FLN est falsifiée au profit d’un récit mièvre.

(…) Rachid Bouchareb tombe dans la caricature et multiplie les erreurs historiques.

(…) La longue liste d’erreurs historiques, de contresens et d’omissions fait que l’on ressort de la projection révolté par tant d’ignorance. Vouloir traiter huit ans d’une guerre dans toute sa complexité en un peu plus de deux heures était un exercice périlleux que Rachid Bouchareb n’a pas su relever. Qui trop embrasse mal étreint… On aurait aimé qu’il prenne le temps de construire ses personnages, qu’il prenne le temps de comprendre son sujet avant de le porter à l’écran. Car il avait là un très beau projet cinématographique. Hors-la-loi décevra les initiés, toutefois s’il peut contribuer à relancer le débat sur le rôle de l’immigration algérienne dans la guerre d’indépendance, il n’aura pas été tout à fait vain.

Pour le reste, il doit être vu pour ce qu’il est : un mauvais polar.

***Linda Amiri, historienne Institut d’études politiques de Strasbourg (Article du qutidien El watan du 16 octobre 2010)***

( <http://www.elwatan.com/actualite/hors-la-loi-ou-l-histoire-falsifieeb-de-la-federation-de-france-du-fln-16-10-2010-94829_109.php>)

**Document n°4 : Le film "Hors-la-loi" de Rachid Bouchareb, les guerres de mémoires sont de retour.**

Les vérités officielles et les dénonciations de l'"anti-France" qui ont sévi à l'époque des guerres coloniales sont-elles de retour ? Le film *Hors-la-loi* de Rachid Bouchareb, qui va être présenté au Festival de Cannes et sera sur les écrans en septembre 2010, a déjà donné lieu à de surprenantes réactions, qui ne peuvent rester sans réponse.

Le film raconte les parcours de trois frères, témoins des massacres de Sétif en mai 1945 et qui vivent ensuite en France, où ils seront plongés dans les excroissances en métropole de la guerre d'indépendance algérienne. Symptôme du retour en force de la bonne conscience coloniale dans certains secteurs de la société française, avec la complicité des gouvernants, un député a lancé une campagne contre ce film avant même son achèvement, campagne relayée - ce qui est plus grave - par un secrétaire d'Etat.

A l'automne 2009, fâché de la manière dont le scénario évoquait les massacres de Sétif et l'aide apportée par des Français aux militants indépendantistes algériens, le député UMP des Alpes-Maritimes Lionel Luca, vice-président du conseil général de ce département, a discrètement saisi le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants Hubert Falco, par ailleurs maire de Toulon.

Et dans une lettre à ce dernier du 7 décembre 2009, il dénonçait le concours financier apporté par le Centre national du cinéma (CNC) à ce film qu'il n'avait toujours pas vu : *"On peut s'interroger sur cette volonté d'encourager une repentance permanente que le président de la République a plusieurs fois condamnée. A défaut de pouvoir intervenir sur le CNC, je vous saurais gré de bien vouloir veiller à ce que la sortie du film ne puisse être cautionnée par les officiels français."*

Précisant le sens de sa démarche, Lionel Luca a déclaré le 23 avril 2010 à *Paris-Match* : *"J'ai saisi le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants dès que j'ai eu connaissance du scénario. Celui-ci l'a transmis au service historique du ministère de la Défense (SHD), qui a confirmé que de nombreux faits sont erronés et réinterprétés. Ce que je voulais avant tout, c'est que le film ne soit pas dans la sélection officielle française. Le projet me dérange. Il ne représente pas la France mais l'Algérie, cela me convient."* A ses yeux, en somme, le financement de la création devrait dans ce domaine être soumis à un label d'Etat définissant ce qui est ou non "historiquement correct".

Fruit d'une coproduction franco-algéro-tuniso-italo-belge, ce film est d'abord une œuvre libre qui ne saurait se réduire à une nationalité, ni à un message politique et encore moins à une vision officielle de l'histoire. Œuvre d'un cinéaste à la fois français et algérien, son producteur pouvait le présenter à la sélection officielle du Festival de Cannes en tant que film algérien ou film français. Il a choisi la première option (à l'inverse d'*Indigènes*, présenté comme film français à Cannes et algérien aux Oscars), les films français de qualité étant déjà nombreux à prétendre figurer dans une sélection nécessairement limitée. Et contrairement à ce qu'avance M. Luca, il n'y a rien de choquant à ce que l'essentiel du financement de *Hors-la-loi* vienne de France (parmi ses financeurs, figurent France 2 et France 3, Canal+, Studio Canal, Kiss Films - la société de Jamel Debbouze -, la région PACA, l'ACSE, Ciné-cinéma et le CNC). L'apport venant d'Algérie ne représente qu'environ 20 % du budget, dont une bonne part en prestations valorisées. Un apport qui, en l'occurrence, n'a été assorti d'aucune pression ni demande particulière.

Dans un courrier adressé le 15 janvier 2010 au député, Hubert Falco a affirmé que son ministère avait en fait saisi dès le 18 juin 2009 - donc avant l'intervention du député - le service historique de la défense *"pour analyser le contenu historique du scénario"* : *"[Le SHD] confirme qu'un certain nombre d'erreurs et d'anachronismes en parsème l'écriture. Ces invraisemblances, parfois grossières, montrent que la rédaction du scénario n'a été précédée d'aucune étude historique sérieuse. Elles ne manqueront pas d'être relevées par les spécialistes lors de la sortie du film en salles. Au vu de ces éléments, et sous réserve que la version définitive du film n'y apporte aucun correctif, il semble difficile que les pouvoirs publics puissent soutenir un film qui livre de notre histoire une version aussi peu crédible. Je veillerai pour ma part, au nom de la défense de la mémoire qui relève de mes attributions, à ne pas cautionner ce film."*

En septembre 2009, le général de division Gilles Robert, chef dudit service, avait en effet rendu un avis critique sur le scénario, répondant à la commande officielle. Nos réactions ne portent pas sur le contenu de cet avis, mais sur son principe même. D'ailleurs, ceux d'entre nous qui ont été invités comme historiens à voir le film ont aussi des réserves précises sur certaines de ses évocations du contexte historique de la période. Mais le travail d'un réalisateur n'est pas celui d'un historien et n'a pas à être jugé par l'etat. Personne n'a demandé à Francis Ford Coppola de raconter dans *Apocalypse Now* la guerre du Vietnam avec une précision *"historique"*.

L'évocation d'une page d'histoire tragique peut aussi bien passer par la fiction, avec ses inévitables raccourcis, que par les indispensables travaux des historiens.

Dans le cas du film de Bouchareb, le problème de fond est ailleurs : des pressions ont été exercées sur les chaînes de France Télévisions pour ne pas coproduire le film et sur les responsables de la sélection officielle du Festival de Cannes pour qu'il ne soit pas sélectionné. Tandis que le producteur a été l'objet de demandes inhabituelles venant de la présidence de la République et du secrétariat d'Etat à la défense et aux anciens combattants pour visionner - dans quel but ? - le film avant la date de sa présentation officielle aux jurés et au public du Festival de Cannes.

En même temps, des associations extrémistes appellent à perturber le Festival en protestation contre la sélection de ce film. Et la réaction de M. Luca - rejoint le 29 avril par le député UMP de Béziers Elie Aboud, président du groupe parlementaire d'études sur les rapatriés, qui n'admet pas  *"qu'on utilise de l'argent public pour insulter la République"* - est révélatrice : des milieux nostalgiques de la colonisation continuent de chercher à faire obstacle à la liberté de la création et à la nécessaire reconnaissance du passé colonial de la France. Ces députés déclarent espérer que la *"Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie"*, prévue par l'article 3 de la loi du 23 février 2005, qui présentait comme positive l'*"œuvre de la France outre-mer"*, sera rapidement mise en place, *"afin de mieux approcher la vérité"*. Le pire est à craindre quand le pouvoir politique veut écrire l'histoire que nos concitoyens iront voir demain sur nos écrans.

***Le Monde 5 mai 2010***

*Signataires : Yasmina Adi (réalisatrice), Didier Daeninckx (écrivain), François Gèze (éditeur), Guy Seligman (président de la SCAM) et Pascal Blanchard, Mohammed Harbi, Gilles Manceron, Gilbert Meynier, Gérard Noiriel, Jean-Pierre Peyroulou, Benjamin Stora, Sylvie Thénault (historiens).*